



Le 26 décembre 2011

Procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2011

Présents :

Présidente	: I. Delrue
Bruxelles – Brabant Wallon	: O. Monsieur et A. De Leener
Hainaut	: C. Notelaers et R. Sonveaux
Liège	: M. Corbisier et M.T. Joliet
Luxembourg	: J.-M. Fivet et P. Groos
Namur	: G. Henquet

Invités présents :

- J-P. Delchef, Président du CDA de l'AWBB
- L. Lopez, Secrétaire Général
- J. Nivarlet, membre du CDA de l'AWBB
- A. Kaison, membre du CDA de l'AWBB
- F. Appels, Président de la Commission Législative

Excusée : C. Dupuis – Etienne Secrétaire du département Relations CP

Heure début : 19 h 15 **Heure fin :** 22 h 15

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21/10/2011.

Le procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité

2. Suivi des réflexions émises lors de la réunion précédente.

2.1. Agenda des AP 2012 :

LGE 11/05/2012
 NAM 16/05/2012
 BBW 18/05/2012
 LUX 21/05/2012
 HT 26/05/2012

3. Propositions de modifications statutaires par le conseil d'administration

Le président présente les premières propositions de modifications statutaires initiées par le conseil d'administration.

3.1. PA 75 Personnalité juridique des clubs.

Suite au séminaire organisé par l' AISF le 10 décembre 2011 (les règles du jeu fiscales et sociales des clubs sportifs), les intervenants ont attiré l'attention de l'assemblée sur l'intérêt qu'ont les clubs sportifs de posséder la personnalité juridique, l'option la plus simple étant la constitution d'une ASBL.

L'objectif est de protéger les dirigeants des clubs qui œuvrent bénévolement.

La proposition du conseil d'administration est d'imposer à tous les clubs de l'AWBB de se doter de la personnalité juridique (c'est déjà obligatoire pour les Nat. et Reg.) à une date à déterminer.

Il est rapporté que des contrôles fiscaux sur le statut des coaches ont eu lieu dans le Hainaut et à Liège.

Une première information à l'adresse des clubs sera publiée dans la prochaine lettre du secrétaire. De plus le modèle de statuts, publié sur le site, sera revu.

3.2. PA 78 Création d'une réunion obligatoire des nouveaux secrétaires de clubs.

Sur la base d'un échange de vues, le conseil d'administration proposera un texte qui formalisera la tenue d'une réunion des nouveaux secrétaires à laquelle les secrétaires en fonction seront conviés.

Cette réunion aurait lieu dans la province et au mois d'août.

La question se pose de savoir si des sanctions doivent être prévues en cas d'absence.

Il est également proposé d'envoyer le vade-mecum à tout nouveau secrétaire.

3.3. PC 89 et 90 à revoir suite à une notification de sanction pour une réclamation de Spa.

Après lecture du PV CJP Liège n° LG065-1112 du 01/12/2011, la province de Liège se pose la question de savoir s'il ne faut pas modifier les dispositions statutaires relatives à la qualification des joueurs.

Une initiative du groupe des parlementaires liégeois serait envisagée.

4. Questions des différentes provinces.

4.1. CDA : Application de l'article PC 53.

Un échange d'idées a lieu sur

- Les modalités de publication des listes
- Influence des mutations administratives sur le contrôle
- L'octroi d'un code pour les secrétaires de CP pour lecture des listes
- L'instauration d'une amende pour l'arbitre défaillant qui ne contrôle pas les listes PC 53.

4.2. HT. *Application 24/14 secondes la saison prochaine quand sera prise la décision ?*

Ce point doit être débattu avec la VBL, il était programmé au 14/09/2011 mais il n'a pas été abordé. Ceci sera défini au plus tôt après cette réunion avec la VBL. La piste de l'appliquer en national et non en régional et ou provincial serait envisagée mais il convient d'avoir à l'esprit que nous alignons des équipes nationales jeunes et il faut tenir compte de leurs conditions de compétition en Belgique.

En ce qui concerne la problématique de l'apprentissage des gens qui font la table (quid des parents), Lucien Lopez répond que le cours qu'il a rédigé est prêt.

Un courrier pourrait être adressé aux propriétaires des salles pour soutenir l'installation des nouveaux appareils.

A la question de savoir ce qu'il adviendra des clubs n'ayant pas de nouveau tracé au 01/07/2012, la réponse est la suivante : pas de nouveau tracé, on ne joue pas.

4.2. LGE. *La disponibilité des arbitres régionaux et nationaux.*

A l'heure actuelle, les arbitres provinciaux trinquent car certains arbitres régionaux ne sifflent qu'en seniors, et avec beaucoup de restrictions... On va perdre des provinciaux car on leur en demande de plus en plus. Une solution serait peut-être rendre les désignations jeunes au convocateur régional, car si c'est lui qui désigne en jeunes, les arbitres régionaux honoreraient peut-être plus facilement les désignations, car le convocateur pourrait jongler entre les seniors et les jeunes...

L'article PC56 n'est pas appliqué car statutairement il faut obligatoirement un arbitre régional pour diriger ces rencontres (en jeunes régionaux) actuellement la question se pose de savoir s'il ne faudrait pas changer ce statut.

L'application du nombre de matches qu'un arbitre régional doit diriger est évoquée.

Une autre proposition serait que le département désigne un arbitre régional et envoie au convocateur provincial la liste avec les désignations incomplètes.

4.3. BBW : *Calendrier coupe – championnat :*

Proposition est faite que pour l'élaboration de la compétition 2012 – 2013, il y ait des week-ends coupe séparés du championnat.

A titre d'exemple, pour les 1/4 de finales, même si cela ne concerne que 8 équipes par série, cela a des répercussions sur de nombreuses rencontres : pour les rencontres des adversaires des équipes qui jouent en coupe, des minimes peuvent jouer en cadets etc...

L'objectif sera d'organiser une réunion de calendrier entre les provinces et les départements championnat et coupe.

4.4. NAM : PC 1 : *Limiter la durée du niveau 1*

Limiter à 3 ans : la validité de la qualification de l'arbitre du niveau 1 (proposition)

4.5. LUX : PC 1 : *Répartition des arbitres en fonction des niveaux des compétitions*

Piste de réflexion : si un club a une équipe en régionale, il doit avoir un arbitre régional. Il convient d'être attentif au fait que l'o n'arbitre pas toujours dans sa division.

4.6. LUX : *Désaffiliation administrative : date sur le listing AWBB = date autorisation de jouer ?*

Le CP Luxembourg donne l'exemple d'un joueur : LOYEN Martin 14/08/1995 document envoyé le 30/09/2011 mais accepté sur le site le 23/09/2011.

Vérification sera faite au secrétariat général.

4.7. CDA : *Saison 2012-2013 allongement de la saison.*

Suite à une problématique des calendriers cela permettrait de planifier au mieux les championnats.

Proposition jusque mi-mai, ne pas jouer plus mais plus longtemps (on ne peut vendre un championnat de 6 mois)

Attention à la problématique des inscriptions et la confection des calendriers sans oublier la problématique des locations de salle.

4.8. CDA : *Gratuité des modifications statutaires avant le début du second tour.*

Ceci est déjà d'application dans les différentes provinces.

4.9. LGE : *Déontologie des journalistes : Que prévoit l'AWBB quand des arbitres sont cités nommément dans les journaux pour diverses critiques et que ces critiques ne se trouvent pas fondées, car l'arbitre n'est pas présent à la rencontre (erreur dans le nom), ou que les faits ne se sont pas passés de cette manière. Y a-t-il un département en charge de cela ? Comment réagir et intervenir car le correctif n'est jamais aussi important que le caractère utilisé pour citer le nom de l'arbitre.*

La première réponse du CDA est d'appliquer la législation sur le droit de réponse (Loi du 23 juin 1961). Une copie sera envoyée au CP Liège.

5. Divers.

5.1. CDA : *Journée sportive du 29 septembre 2012 dans la Communauté française.*

Proposition que chaque match de compétitions disputé soit suivi de 30 minutes d'animation organisée par le club à l'attention des non-affiliés. Une réunion est prévue avec la communauté française le 13/12/2011.

Avis des provinces et du CDA : impossible à faire après chaque match mais possible 1 fois lors de la journée ou en fin de journée.

5.2. CDA : *AWBBTV.*

Le CDA annonce que les finales AWBB seront retransmises en direct et que la vente de DVD est également envisagée.

Proposition est faite pour les finales provinciales, le sponsoring étant possible.

5.3.HT. Promotion arbitrage : plan basket : quelles vont être les actions concrètes pour promouvoir le recrutement de nouveaux arbitres dans toutes les provinces ?

Le CDA répond que la question est à l'étude au niveau du département. La publicité par les médias est envisageable mais le coût doit être pris en compte.

5.4.HT. Mail du département Détection & Sélection concernant les JRJ 2012.

- Changement par rapport à ce qui a été décidé lors de la dernière réunion (point de vue règlements PC38) et ce sans discussion avec les provinces. Exemple nomination des H.C.

- JRJ même dates (4 mars 2012) que les finales de coupes du Hainaut et Namur.

- Polo obligatoire Signe distinctif des HC : « Les HC doivent porter le polo fourni par l'AWBB »

Les HC font partie du staff provincial et bien que les liens avec la DT doivent être très étroits, ils n'en font pas partie.

Dans le Hainaut, comme dans d'autres provinces d'ailleurs, tous les membres du staff ont un polo qui permet de les distinguer, y compris le HC.

Jusqu'à preuve du contraire, la JRJ est encore une compétition entre provinces et il ne nous semble pas anormal que les HC représentent encore leur province et en arborent les couleurs.

Si l'AWBB veut vraiment fournir un polo aux HC, OK mais alors en y mentionnant la province qu'ils représentent.

Réponse du CDA : l'ensemble de ces points sera mis à l'ordre du jour du CDA de ce 17/12/2011.

5.5. BBW. Etude des amendes

Est-il possible que les provinces puissent compléter le tableau de répartition des amendes ?

Le travail a été entamé au niveau de la comptabilité mais il s'avère fastidieux.

Au terme de la réunion, des échanges de points de vue fructueux, la réunion est clôturée à 22 h 30.

Isabelle DELRUE

Présidente du département Relations CP.